Mardi, 2 Mars 1880

SOMMAIRE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.
ECHOS DU JOUR.
CHAMBRE DES COMMUNES.
M. CHAPLEAU A RIMOUSKI.
SERVICE TELEGRAPHIQUE.
COURRIER DE HULL.
CONSEIL DE VILLE.
A TRAVERS OTTAWA
FEUILLELON—ANNA DIEU-LE-VEUT : *Auguste Snieders.*
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

M. McCarthy vient de soumettre un projet de loi proposant que pouvoir soit donné à la Cour suprême d'amender les procédures dans lesquelles il s'est glissé des erreurs; aujourd'hui s'il arrive qu'il y a eu erreur dans une cause portée devant la Cour supême, les procédures deviennent absolument nulles.

M. McCarthy va proposer aussi que l'on enlève aux cours de sessions de quartier toute juridiction dans les affaires d'homicide ou de tentatives ordinaires de meurtre.

***

M. de Cosmos retorqua à M. Blake, l'autre jour, d'une façon très vigoureuse, au sujet de la nomination de deux juges additionnels de la Cour suprême à la Colombie-Britannique. —Vous vous opposez à cette augmentation du nombre de juges dans ma province, a dit M. de Cosmos, parce que l'organisation de ce tribunal coûte au pays $150 à $200 en moyenne par cause, et cependant vous avez mis toute votre éloquence à préconiser la Cour suprême qui, vous l'avez évidemment oublié, entraîne pour chaque cause une dépense moyenne de $3,094. On avouera que M. de Cosmos avait trouvé le défaut de la cuirasse de son adversaire; aussi M. Blake laissa-t il passer l'argument sans le relever. C'était le parti le plus sage.

***

M. le sénateur Fabre est arrivé hier d'Europe et a pris son siège immédiatement au Sénat. Ceux de ses collègues qui se plaignaient de son absence pour des causes d'économie publique, doivent être enchantés de son retour. M. Fabre n'a pas le moindre doute que les navires exportés en France n'auront plus maintenant que deux francs par tonneau à payer, quand les navires appartenant à des pays qui n'avaient pas de traités de commerce avec la France, étaient frappés d'un droit de 40 francs, ce qui équivalait à la prohibition. Cette nouvelle sera accueillie tout particulièrement avec plaisir dans la province de Québec et les provinces maritimes qui sont intéressées à un haut dégré dans la construction des navires. Il est à espérer que ce changement nous vaudra une réduction des droits sur les vins français, et par contre la reprise de relations commerciales actives avec notre ancienne mère patrie.

***

Quel est le chef de l'opposition? Voilà une question que les hommes politiques continuent de se poser. La même incertitude règne à ce sujet du côté de la gauche comme de la droite.

M. Mackenzie est bien installé au premier poste, mais est-ce bien lui qui commande? Si M. Blake a pris siége au quatrième rang avec une modestie touchante cela ne l'empêche pas de se rapprocher instinctivement des premières banquettes et de discourir sur presque toutes les questions: rôle dévolu d'ordinaire au chef de la gauche.

Il est vrai que jusqu'à présent on a surtout traité des lois et de l'organisation des tribunaux: matières qui sont plutôt de la compétence de M. Blake que de M. Mackenzie. Mais le moment arrive où ce dernier va pouvoir donner plein essor à son éloquence; bientôt il faudra aborder les questions du tarif, du Pacifique, de nos autres grands travaux publics: questions que M. Mackenzie possède mieux en général que la plupart de ceux qui siégent à ses côtés.

Il paraît certain que les libéraux n'ont pas encore tenu de caucus, de crainte que la question fort épineuse du *leadership* n'y soulève des orages. Nos amis de la gauche sentent qu'ils sont déjà assez faibles numériquement sans avoir une pareille pomme de discorde. Et personne niera qu'ils n'aient parfaitement raison.

***

Presque toute la séance d'hier a été consacrée à discuter la question de la nominat on des inspecteurs de poids et mesures. Tout naturellement les libéraux se sont plaint avec amertume que le gouvernement a maltraité leurs amis en ne les maintenant pas dans les fonctions qu'ils remplissaient en vertu de l'ancienne loi. A les croire, il ne leur arrive jamais de destituer leurs adversaires;—comme s'ils n'avaient pas fait autre chose dans leurs 18 mois d'administration à Québec;—comme s'ils n'avaient pas congédié, à leur avénement au pouvoir en 1874, tous les employés nommés par le gouvernement conservateur dans l'Ile du Prince-Edouard;—comme s'ils n'avaient pas décrété maintes autres destitutions qui ont été inspirées exclusivement par le sentiment de la vengeance politique.

La loi des poids et mesures était administrée autrefois par 120 officiers—une véritable legion, quoi! Cette loi était devenue excessivement impopulaire, non pas tant à cause de ses dispositions que par la manière dont on en faisait l'application. Ces 120 officiers avaient été nommés en général sans égard à leur compétence, pour des raisons purement politiques, et la plupart étaient devenus des émissaires libéraux, s'occupant fort peu de donner satisfaction au public, mais prêts à servir en toute occasion la cause réformiste. Il a pu y avoir d'honorables exceptions, mais les témoignages de presque tous les députés conservateurs qui ont pris part au débat d'hier, sont accablants sur ce point.

Outre qu'il était inefficace, ce personnel était trop considérable, trop dispendieux. C'est ce que comprit l'honorable M. Baby, l'estimable ministre du revenu de l'intérieur—lequel dirige son département avec une habileté remarquable—et par un amendement à la loi qui fut adopté à la dernière session il fit réduire ce personnel des deux tiers. Sur les quarante officiers qui furent ainsi nommés, se trouvent douze des anciens employés. Cette réduction vaut au pays une économie de $40,000 par an.

L'honorable M. Baby a dit qu'on avait bien tort de l'accuser de persécution politique. "Je suis tellement étranger à ce sentiment, a-t-il ajouté, que j'ai gardé dans mon bureau deux employés surnuméraires qui sont venus même me faire une opposition active dans mon comté. Pas un ministre libéral n'eût été indulgent à ce point."

M. Brecken a exprimé le sentiment d'un grand nombre de députés conservateurs quand il a dit que, loin de persécuter ses adversaires, le gouvernement les traitait souvent avec trop de générosité et de clémence, au détriment d'amis éprouvés. Si cette politique généreuse était suivie en temps et lieu par le parti libéral, nous n'y trouverions pas à redire; il serait désirable, en effet, que l'on pût se combattre loyalement sans s'entre-déchirer; mais le passé de ce parti est là pour démontrer qu'il vise presque partout à la mise en vigueur de la doctrine américaine: Aux vainqueurs les dépouilles!

ECHOS DU JOUR

Une députation a eu, hier, une entrevue avec le gouvernement pour lui demander de creuser le chenal de la Tamise, entre Chatham et London.

L'honorable M. Baby donne un grand dîner samedi. Nos ministres français exercent largement l'hospitalité durant cette session.

Le procureur-général Walkem, de la Colombie-Anglaise, est reparti pour cette province, afin d'assister à l'ouverture de la législature locale, qui s'assemble le 16 de mars.

On va publier, à Québec, les poésies de Crémazie. Ce sera un volume élégant, fait avec soin. Prix $1. Il y aura une seconde édition pareille, mais avec papier supérieur. Nous annonçons cette bonne nouvelle à nos lecteurs, persuadés que le livre en question sera accueilli partout avec empressement. On souscrit au bureau du *Canada*.

Le contrat pour le transport des malles de San Francisco à Victoria, Colombie Britannique, a été donné à MM. Goodhall, Nelson et Perkins, moyennant $409 par voyage, soit une somme totale de $14,724 pour trente-six voyages, ou trois par mois. Ce service coûtait originairement $54,000 par an. Le ministre des postes vient donc d'effectuer une économie de $40,000. Une bonne note à son crédit!

Nous regrettons beaucoup d'apprendre la mort de Mme J. T. Saint-Julien, ci-devant de Hull, arrivée ces jours derniers à Papineauville. Cette excellente femme s'était rendue chère à un large cercle d'amis par ses qualités du cœur et de l'esprit, et sa mort cause des regrets considérables. Elle s'est éteinte à la suite d'une longue maladie causée par la consomption. Nous offrons nos plus vives condoléances à son estimable mari, atteint ainsi dans ses plus chères affections.

Lady Tilley a donné un *at home* qui a obtenu un superbe succès. Quatre cents invitations avaient été envoyées et la plupart des invités, parmi lesquels se trouvaient grand nombre de sénateurs et de députés, affluaient, hier soir, dans ses splendides salons. Les toilettes des dames étaient aussi brillantes que variées. La musique et le chant ont été l'un des traits caractéristiques de la soirée. Les invités se sont retirés vers minuit enchantés de la large et généreuse hospitalité de sir Leonard et lady Tilley.

A une réunion de quelques membres de la presse de Québec, il a été résolu de publier un journal—un seul numéro—le 24 juin 1880, auquel tous les littérateurs du pays sont invités à collaborer pour assurer le succès de ce projet. On a choisi un comité exécutif composé comme suit: M. L. L. Dion, du *Journal de Québec*, président; M. E. Rouillard, du *Nouvelliste*, secrétaire; M. J. P. Tardivel, du *Canadien*; M. L. Bossue dit Lyonnais de l'*Evénement* et M. J. E. Mercier, du *Quotidien*, membres. Le nouveau journal sera publié sous le titre *Le vingt-quatre juin*. L'idée est excellente, car ce journal sera un excellent souvenir de la fête.

La Cour suprême vient de rendre sa décision dans l'importante cause de Chevrier *vs* la Reine. M. Chevrier avait interjeté appel d'un arrêt de la cour d'Echiquier prononcé par M. le juge Taschereau. Il réclamait en qualité de représentant de P. Wright, senior, la propriété d'environ 159 acres de terres, dans la région de la Gatineau, occupés aujourd'hui par le gouvernement et sur lesquels ont été exécutés des travaux publics. La décision de la majorité de la cour a été adverse à l'appelant. Le juge en chef et les juges Taschereau et Gwynne ont soutenu que, quelques soient les titres de l'appelant, l'occupation ininterrompue de ces terrains par le gouvernement pendant une période de dix années suffit pour établir la prescription en sa faveur. Les juges Henry et Fournier se sont prononcés dans le sens contraire.

M. Parnell, l'agitateur irlandais qui parcourt, en ce moment, l'Amérique, pour obtenir des adhésions à la cause qu'il prêche, semble perdre du terrain tous les jours dans l'opinion publique. Le *Freeman Journal*, de Dublin, qui jusqu'ici avait gardé le silence sur les agissements de Parnell, vient de publier un article qui a fait sensation en Irlande et qui dénonce l'agitateur dans les termes les moins voilés.

D'après le *Freeman*, M. Parnell et son compagnon, M. Dillon, peuvent maintenant faire une comparaison, qui n'est guère à leur avantage, entre le résultat qu'ils ont obtenu jusqu'ici et celui du comité de Mansion House, qui a réalisé $400,000, et la duchesse de Marlborough $350,000, pendant qu'eux n'ont pu encore atteindre que $70,000. Le *Freeman* dit que leur insuccès est dû à leur intempérance de langage.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine,

Les projets de lois suivants sont présentés:

Bill pour constituer la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et de la baie d'Hudson.—M. Bannerman.

Bill pour constituer la compagnie du "Great Western Telegraph of Canada."—M. Ryan.

Bill demandant des pouvoirs plus étendus pour la compagnie de chemin de fer "Great Western and Lake Shore Co."—M. Carling.

Bill constituant le "Montreal and Province Line Railway." — M. Carling.

M. Stephenson, présente le premier rapport du comité du "Hansard."

En réponse à M Langley, M. Baby dit que l'inspection du hareng fumé est compulsoire.

En réponse à M. McDonnell,

M. Baby répond qu'il avait été nommé des inspecteurs des poids et mesures pour les différents districts de la province de la Nouvelle Ecosse.

En réponse à M. Connell, M. Campbell dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'établir cette année de camps d'exercises militaires dans la province du Nouveau-Brunswick.

En réponse à M. Roberston, M. Langevin répond que le gouvernement n'avait pas l'intention d'affecter un crédit pour l'érection d'un brise-lames, ou la construction d'un havre à l'Ile de Pierre, comté de Shelburne.

En réponse à Hurteau, M. Langevin déclare que le gouvernement n'avait pas l'intention de continuer cette année les travaux commencés sur la rivière de l'Assomption.

En réponse à M. Perreault, M. J. McDonald dit que le gouvernement n'avait pas l'intention, dans le cours de la session, de présenter un projet de loi pour modifier les lois affectant la procédure criminelle.

En réponse à M. Elliott,

M. Langevin déclare que le Port Credit était une propriété particulière et qu'en conséquence le gouvernement ne pouvait consacrer aucune somme pour améliorer ses abords.

En réponse à M. Robertson, (Shelburne),

M. Bowell dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'admettre en franchise les machines destinées à la raffinerie de sucre qui devait s'établir à Halifax.

En réponse à M. Landry,

Sir Charles Tupper répond que le gouvernement ne se déciderait à établir de nouvelles stations, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial, que lorsqu'il se trouverait en possession d'informations suffisantes.

Les motions suivantes, pour copie de correspondances et documents sont adoptées:

M. Hackett—Copie des requêtes et autres communications, relatives à la population de Campbellton, comté de Prince, I. P.E.

M. Mills—Copie des arrêtés du Conseil nommant des instructeurs pour les Indiens dans les territoires du Canada.

M. Mills—Etat donnant le nombre des instructeurs et d'aide instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Indiens.

M. McCarthy—Copie des règlements passés depuis le 1er Juin 1879, par la Cie du chemin de fer du Nord du Canada, au sujet des péages de la dite compagnie.

M. Mills—Etat mentionnant les époques fixées pour le paiement des annuités aux Indiens, en vertu des traités Nos. 4 et 6, adoptés pendant l'année courante.

M. Ross, (Middlesex) – Documents relatifs aux soumissions reçues pour les sections 33 et 34 du canal Welland.

M. Ross (Middlesex) — Etat faisant mention des soumissions reçues pour la construction des travaux de Sainte Anne sur la rivière Ottawa.

M. Paterson (Brant)—Copie de tous les arrêts du Conseil affectant le revenu de l'intérieur, qui n'ont pas été imprimés.

M. Domville — Plans, correspondance, documents concernant la réclamation non payée de Claude Vaux pour services rendus au sujet des terrains situés en face du parlement.

M. Ogden—Copie de la correspondance échangée entre Isaac H. Mathers, de Halifax, N. E., et le gouvernement au sujet de la remise des droits sur le ferblanc en feuilles, employé pour la confection des boites de conserves de homard, et exporté du Canada.

M. White—Résolution demandant que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il est expédient de substituer au tarif échelonné fixé par la clause 59 du chapitre 68 des Statuts Refondus de la ci-devant province du Canada, concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, un tarif plus équitable.

M. Casey—Etat donnant les noms de tous les inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures nommés sous l'autorité de l'Acte des poids et mesures maintenant en vigueur, qui ont subi un examen avant ou après leur nomination; faisant la distinction entre ceux qui ont satisfait aux examens et ceux qui ont échoué; aussi, indiquant si le fait de ne s'être pas présentées aux examens ou d'avoir échoué, a été cause du renvoi des parties impliquées; aussi, tous les documents de nature à faire connaître le caractère de ces examens.

Une vive discussion s'engage sur la motion.

M. Cartwright—Les inspecteurs des poids et mesures ont contribué au fonds de retraite et on ne leur a pas tenu compte de leurs déboursés.

M. Baby—Le gouvernement a l'intention d'indemniser ces employés.

M. Mills—Le nouvel acte concernant l'inspection des poids et mesures a été présenté dans le but de remplacer un certain nombre d'inspecteurs nommés par le gouvernement précédent.

M. Mackenzie—Dans bien des occasions des inspecteurs parfaitement compétents ont été démis sans raison.

M. Anglin—L'inspecteur des poids et mesures de Saint-Jean, qui était un employé actif et intelligent, a été démis pour être remplacé par un partisan du gouvernement actuel. L'inspection des poids et mesures qui ne rend que des services bien faibles, coûte une somme importante au pays.

M. Baby—Sur quarante inspecteurs formant le personnel du département, j'en ai gardé douze. Ce sont ceux chez lesquels j'ai reconnu les plus grandes capacités.

M. Vallee—L'acte concernant les poids et mesures, quoique très impopulaire, est nécessaire pour protéger les intérêts du consommateur.

M. Krantz fait l'éloge de M. Young nommé inspecteur des poids et mesures pour le district de Middlesex.

M. Plumb—En réduisant le personnel du département du revenu, le gouvernement a réalisé une économie de $40,000, qui n'a affecté en rien le bon fonctionnement de ce département.

M. Allison—Les changements qui ont été faits dans le comté que je représente ont donné satisfaction à tous.

M. Raynal—Quand il se produit un changement de gouvernement, il faut s'attendre à un remaniement complet du personnel. En agissant comme elle l'a fait, l'administration actuelle ne fait que suivre les exemples donnés par celle qui l'a précédée.

M. Gault — Les nominations de l'ancien gouvernement à Montréal étaient faites dans un but politique.

Sir John Macdonald—La politique du gouvernement actuel a toujours été de ne faire aucun changement dans le personnel du service civil, sauf à froisser ses meilleurs amis. L'administration a pu renvoyer quelques employés, mais si elle l'a fait, ce n'était pas pour donner des places à ses partisans mais simplement dans un but d'économie.

M. Baby—Deux employés du département des poids et mesures m'ont fait l'opposition la plus vive dans mon comté, aux dernières élections, et ils sont encore en place. Je ne sais si l'honorable député de Bothwell aurait agi avec la même modération?

M. Brecken—La plus forte accusation qu'on puisse porter contre le gouvernement, c'est qu'il favorise ses ennemis aux dépens de ses amis. Il ne suit pas en cela la tactique de l'administration qui l'a précédé.

A 6 heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

MM. Yeo et Robertson (Shelburne) font quelques remarques générales au sujet des démissions faites par le gouvernement.

Sir Charles Tupper—Tout ce que désire le gouvernement, c'est de réaliser des économies. On ne peut pas citer un seul comté dans lequel des employés ont été démis dans un but politique.

M. Mackenzie—Deux des employés du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard ont été traités avec beaucoup d'inhumanité: ce sont MM. McKechnie et Cunningham. Ils ont été certainement renvoyés pour des raisons politiques.

M. Hackett défend la conduite du gouvernement.

Après quelques remarques de MM. Ross et McCallum, sir John A. Macdonald prend la parole.

Je serai très heureux, dit il, de connaître les noms de tous les employés qui ont été démis, certain d'avance que le gouvernement ne peut donner que de bonnes raisons pour motiver ces renvois.

Après quelque discussion, la motion de M. Casey est adoptée.

M. Robertson fait motion pour obtenir un état détaillé des dépenses encourues durant les années 1878–1879, pour réparer la tour et ériger de nouvelles constructions au phare de l'Ile McNutt, dans le port de Shelburne, Nouvelle-Ecosse—Adoptée.

M. Schultz demande un état indiquant le nom des personnes qui se sont fixées à Manitoba comme squatters sur la première réserve du chemin de fer du Pacifique canadien—Adopté.

M. Casey fait motion pour obtenir copie de l'ordre du Conseil autorisant une remise de cinq centins par minot sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon.—Adopté.

M. Guthrie fait motion pour obtenir un rapport indiquant les noms des personnes qui ont produit des pétitions en droit dans la cour de l'Echiquier et dont les réclamations ont été compromises ou soumises à un arbitrage—Adoptée.

La Chambre s'ajourne à 11 h. 35.

M. CHAPLEAU A RIMOUSKI

Mercredi soir, l'adresse suivante fut présentée à l'honorable premier ministre, avec un superbe bouquet:

A l'honorable Jean-Adolphe Chapleau, premier ministre de la province de Québec.

Honorable monsieur,

Votre nomination au poste important que vous occupez a rencontré toutes les sympathies du comté de Rimouski, et nous sommes heureux d'avoir une occasion de vous en témoigner l'assurance.

Nous sommes flattés de vous voir aujourd'hui au milieu de nous et de pouvoir vous faire part de nos sentiments politiques. Ce sont les principes que vous avez constamment professés qui nous servent de drapeau. Nous vous avons vu fidèle à ce drapeau depuis 1867 où vous entriez si jeune encore dans l'assemblée législative de Québec. En 1876 vous avez fait partie d'une administration respectée et depuis votre influence n'a fait que grandir. C'est ainsi que la Divine Providence vous a préparé de longue main à prendre la direction du vaisseau de l'Etat. Nous avons confiance en vous; appuyé puissamment par le parti conservateur, vous revendiquerez, nous n'en doutons pas, en toute circonstance, notre autonomie et ferez valoir nos droits.

Nos vœux les plus sincères vous accompagnent dans votre travail d'homme d'Etat; le succès le plus complet ne peut manquer de couronner vos efforts pour le bien de cette province.

Rimouski, ce 25 février 1880.

Geo. Pelletier, préfet; Geo. Sylvain, L. S. E. Grondin, J. B Martin, maire; Dr P. Giroux, J. Saint-Laurent, J. P. Dr Belleau, J. P. Laniau, marchand; D Begin, N. P.; L. Dionne, avocat; J. M. Hudon, H.G. Lepage, marchand; Ferdinand Gagnon, Clovis Saint Amand, Pierre Bérubé, Philippe Mercier, A. Lepage, T. Lepage, J. A. Martin, Denis Bélanger, Eutrope Couillard, Auguste Lepage, Ls. Lenghan, marchand; Elzéard Hepel, Arthur Sylvain, Louis Lavoie, Abraham Lavoie, F.X. Corriveau, Norbert Saint Pierre, Joseph Aubin, J.P.; Pierre Gagnon, Joseph Lavoie, Honoré Clinine, F. X. Labelle, Bug. Pâquet, A. Larose, V. D'Auteuil, F. Corriveau, J. P; J. F. Pelletier, Télesphore Migner, Hector Hudon, J. P; Charles Généreux, Alphonse Poulin, N. P. et J. P.; Elz. Langlois, marchand; C. F. Lapointe, N. P. Garon, Léon Langlois, F. Lavoie, Abraham Fontaine, Mag. Côté, E. Arthur Chamberland, A. P. Letendre, protonotaire; J. H. Fergusson, écr.; Métis Elzéard Heppel, Antoine Lepage, André Elie Gagnon, Sandy Bay, et G. Soucy.

Hier matin, sur invitation spéciale M. Chapleau et ceux qui l'accompagnaient se rendirent au séminaire où ils furent reçus par M. le grand-vicaire Langevin, M. l'abbé Langis et les professeurs

Une adresse de bienvenue fut présentée au chef du gouvernement et à ses amis.—*Canadien.*

Nous offrons des avantages considérables à ceux qui voudront faire de la propagande dans l'intérêt de notre journal. Il sera donné 15 POUR CENT à toute personne qui nous enverra CINQ ABONNEMENTS payés d'avance à l'édition quotidienne ou à l'édition hebdomadaire. Si on le préfère, il sera donné un abonnement gratis à toute personne qui nous fera parvenir le même montant.

DERNIERES REDUCTIONS

On accordera tout la semaine sur les fourrures les réductions suivantes. Toutes les fourrures restant en magasin samedi, seront empaquetées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin	12½	pour cent
Mouton de perse	15	"
Martre	15	"
Loutre	15	"
Castor	15	"
Astrakan	15	"
Robes	20	"

R. J. DEVLIN

NOUVELLES MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.
NOUVELLE RAISON SOCIALE

La société qui existait entre MM. J. et J. L. O'DOHERTY, sous les noms et raison de O'DOHERTY et Cie, a expiré le 1er du courant par limitation de temps. Les affaires seront dorénavant faites à Ottawa, sous le même nom, par M. J. O'DOHERTY.

O'DOHERTY et Cie.,
110 RUE SPARKS

Nouvelles marchandises du printemps venant d'etre reçues

Nous avons le plaisir de placer devant nos pratiques et le public en général la première consignation de nos nouvelles marchandises du printemps, et l'on pourra se convaincre en les examinant, que pour le style, la variété et la valeur, elles soutiennent avantageusement la comparaison avec celles de n'importe quelle autre maison dans la Puissance.

☞ *Une visite est sollicitée.*

O'DOHERTY ET Cie

PERDU

Samedi, soir, entre la rue Saint André et la rue Water, un porte-monnaie en cuir avec agrafe en acier; celui qui le trouvera et qui le remettra à notre bureau sera libéralement récompensé.

Ottawa, 2 mars, 1880. 1in.

NOUVEAUX
CHAPEAUX!

10 CAISSES DE CHAPEAUX

Anglais,
Français
ET
Anglais

Venant d'être reçus

CHEZ

H. L. COTE,
128 Rue Rideau

EDUCATION

CLASSE PRIVEE DU JOUR ET DU SOIR
Pour les Jeunes Gens

La tenue des Livres, l'Arithmétique, la Caligraphie, la correspondance Commerciale et la Grammaire sont enseignées en Anglais et en Français par un professeur compétant.

Le Latin et le Piano sont extra.

On recevra un certain nombre de pensionnaires.

Pour plus d'informations, s'adresser au professeur, à sa résidence, No. 19 rue Murray

J.-B. LEFEBVRE, Professeur

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en brique, couverte en ferblanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 635 rue Saint-Patrice. Superbe terrain de villa de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendue ou louée à bien bon marché.

Aussi, diverses autres propriétés dans différentes parties de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à

J. L. OLIVIER,
Secrét.-Trés de la société de Construction Canadienne, rue York.

Ottawa, 26 février, 1880.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'*Opinion Publique*, non reliée, est en vente à ce bureau.

Prix.....$30.00

SERVICE A THÉ
EN
PORCELAINE,
(44 morceaux)
$5.00

C. S. Shaw & Cie
IMPORTATEURS
63 rue Sparks

100
Pardessus
ET
Ulsters
POUR LES
OUVRIERS de CHANTIERS
CHEZ
C. GAGNÉ ET Cie
277, RUE WELLINGTON

100
Canaris Chanteurs
CHEZ
ESMONDES

DIFFERENTES NOUVEAUTÉS
Viennent d'arriver
AU MAGASIN DE
STITT ET CIE.,

Fichus de dentelle,
Mouchoirs de poche de dentelle,
Cravates de dentelle,
Fichus de soie.

Dentelles,
chez STITT et Cie.,

Point de Vénise,
Vieux Point de Languedoc,
Point d'Argentille,
Dentelle de Honiton,
Dentelle Maltaise.

Gants de kid
Gants de kid, nuances lumière, 2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualitée

Bas de soie
Bas de soie pâle, lavande, crême, cardinal, aussi en noir.

Mousseline d'Inde
Mousseline d'Inde, nuances lumière

Soie Brocatelle
En crême, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Marchandises Nouvelles
Nouvelles Grenadines,
Nouveau cachemire,
Nouvelle frange de soie,
Nouvelles broderies.

VENANT D'ETRE OUVERT
STITT ET Cie
53 et 55 Rue Sparks

HOTEL MONTREAL
TENU PAR
MICH. COAILLIER alias NAVION
COIN DES RUES
Wellington et Bridge, Hull

Brandies et cigares de premier choix, et table de première classe Chevaux et voitures de toutes sortes à volonté.

Les personnes qui visitent Hull en touristes ou pour affaires, feront bien de descendre à cet hôtel, où elles trouveront tout le confort désirable.

19 février 1880.